

Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Service : Finances

**Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines,
Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 16 mars 2021**

Rapport n° 09

Objet : Examen du Budget Primitif de l'exercice 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT..... | 2 |
| a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€ | 2 |
| FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 8 172 K€..... | 2 |
| FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 241K€..... | 4 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 201K€..... | 5 |
| CHARGES FINANCIERES (chapitre 66) : 602K €..... | 7 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 64K €..... | 7 |
| b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€ | 7 |
| PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 686K€..... | 7 |
| PRODUIT DE LA FISCALITE (chapitre 73) : 23 798K€..... | 8 |
| DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 900K€..... | 9 |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 221K€ | 10 |
| REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 400 K€..... | 10 |
| ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 220K€..... | 10 |
| RECETTES EXCEPTIONNELLES (chapitre 77) : 136K€..... | 10 |
| B/ SECTION D'INVESTISSEMENT | 11 |
| a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€ | 11 |
| EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 729K€ | 11 |
| LES DEPENSES D'INTERVENTION : 8 250K€..... | 11 |
| LES REPORTS..... | 14 |
| b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€ | 14 |
| DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 4 239K€ | 14 |
| SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 1 878K€ | 14 |
| EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 305K€ | 15 |
| PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 1860K€ | 15 |
| LES REPORTS | 15 |

Le Budget Primitif (BP) 2021 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 53 677K€ :

➤ **En fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement est équilibré à 36 426K€ sans augmentation des taux de fiscalité.

➤ **En investissement :**

La section d'investissement est équilibrée à 17 251K€ y compris reports 2020. Elle intègre d'une part la fin des travaux de construction du nouveau CAEL ainsi que le commencement des nouveaux projets.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68) : 33 022K€

| Chapitre Libellé | | Inscriptions 2021 |
|------------------|--|-------------------|
| | | BP |
| 011 | CHARGES A CARACTERES GENERAL | 8 171 707 |
| 012 | FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 16 240 608 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 723 400 |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT | 0 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 7 200 928 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 602 000 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 63 500 |
| 68 | DOTATIONS AUX PROVISIONS | 20 000 |
| TOTAL | | 33 022 143 |

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) 8 172 K€

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. *le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support),*
2. *les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et élémentaires),*
3. *l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),*
4. *la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),*
5. *la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)*

| Fonction | Total budgété | Inscriptions |
|--|---------------|--------------|
| | N-1 | BP |
| 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES | 2 162 702 | 1 971 401 |
| 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE | 84 734 | 72 966 |
| 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION | 1 300 287 | 1 364 760 |
| 3 CULTURE - MEDIATHEQUE | 462 086 | 420 306 |
| 4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS | 324 465 | 339 433 |
| 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE | 188 527 | 100 490 |
| 6 FAMILLE - CRECHES | 2 674 797 | 2 086 533 |
| 7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE | 202 720 | 192 400 |
| 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT | 1 648 924 | 1 599 918 |
| 9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ | 23 500 | 23500 |
| Total | 9 072 743 | 8 171 707 |

L'évolution des charges à caractère général par rapport au budget N-1 résulte des évolutions suivantes :

- Pour les services généraux (-191K€) ce poste correspond :

aux dépenses de fonctionnement des services (fournitures administratives et de reprographie, abonnements et cotisations, assurances, dépenses liées aux risques statutaires, versements aux organismes de formation, locations de matériels d'affranchissement et copieurs, les contrats de maintenance et licences logiciels, les abonnements téléphones, internet, l'entretien des locaux et de la flotte automobile,...)

aux dépenses d'entretien de l'espace public et de la voirie (produits d'entretien et contrats de nettoyage de la Ville, les contrats d'abonnement et de consommation des fluides des équipements et des espaces publics,...)

*au remboursement des rémunérations du personnel des ex-crèches départementales (1 500 000 €)
Les 191K€ de dépenses supplémentaires en 2020 correspondent à l'achat, la fabrication et la distribution de masques lors du premier confinement.*

- Pour la sécurité (-12K€) :

ces dépenses correspondent aux différents contrats de maintenance et de contrôle des appareils de la police municipale (radars pédagogiques, radios, éthylotests, appareils de verbalisation, caméras embarquées), aux formations réglementaires des agents et aux achats d'équipements de protection.

En 2020, un montant de 16K€ supplémentaire avait été consacré à la formation professionnelle des agents.

- Pour l'enseignement – formation (+64K€) :

ces dépenses correspondent aux fournitures scolaires, informatiques et matériels pédagogiques, aux produits pharmaceutiques et les honoraires médicaux, aux fournitures RASED, l'alimentation des cantines, les frais de transport pour les activités extérieures et le ramassage scolaire, les frais de séjour, de sorties et de stages, le nettoyage des locaux écoles et gymnases, les contrats de maintenance des équipements, l'entretien et la réparation des matériels de cuisines, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

- Pour la culture – médiathèque (-40K€) :

ces dépenses correspondent à la programmation de 9 spectacles au lieu des 12 proposés en 2020 (en raison du COVID19), des expositions d'art (rencontres d'art contemporain,...), concours de jeunes talents, salon CréArt, la création d'une résidence d'artiste réginauburgien, la création de la fête du livre, les manifestations emblématiques et incontournables de la Ville (les feux de la reine, le forum des associations, les cérémonies patriotiques, les vœux à la population, la dictée du Maire,...)

- Pour le sport et la jeunesse (+15K€) :

ces dépenses correspondent aux contrats de maintenance des équipements sportifs et centres de loisirs, à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité), aux achats de fournitures et petits équipements, aux dépenses de transport et d'alimentation pour les activités récréatives, sportives.

- Pour les interventions sociales et la santé (-88K€) :

ces dépenses correspondent aux dépenses de structures de la maison de quartier des Bas-Coquarts et de la salle Françoise DOLTO (maintenance, fluides, sécurisation, nettoyage, fournitures pédagogiques, les animations, les ateliers, les sorties, l'aide éducative et les frais d'animation du point écoute),

La baisse des dépenses correspond au transfert de la rémunération chargée du Directeur de la maison de quartier du 011 vers le 012 suite à la montée en compétence d'un agent de la Ville.

- Pour la famille (-600K€) :

ces dépenses correspondent aux fournitures, informatiques et matériels pédagogiques des crèches, aux produits pharmaceutiques, aux fournitures RAM, à l'alimentation, le nettoyage des locaux les contrats de maintenance et d'entretien des équipements, la consommation des fluides (eau, gaz, électricité).

Les -600K€ correspondent à la diminution du remboursement des rémunérations du personnel départemental suite à la municipalisation des ex-crèches départementales et le remplacement de ces derniers par du personnel communal au fur et à mesure des vacances de postes.

- Pour le logement (-10K€) :

ces dépenses correspondent aux impôts fonciers dus sur le patrimoine privé de la Ville.

- Pour l'aménagement et services urbains (-50K€) :

ces dépenses correspondent aux dépenses de nettoyage et d'entretien de la voirie, aux travaux d'élagage et d'entretien des espaces verts, à l'entretien des réseaux et la consommation de d'éclairage public, aux locations d'outillages et de véhicules spécifiques, à la taxe sur les bureaux.

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 16 241K€

Ce chapitre comprend les charges relatives à la rémunération des agents titulaires et non titulaires ainsi que les charges sociales connexes (NBI, supplément familial, indemnités de résidence, remboursement transport, URSSAF, caisses de retraite, cotisations CNFPT et centre de gestion, allocations chômage, ...)

L'augmentation de 1%, (+ 161K€), par rapport au budgété 2020, correspond à l'intégration du personnel des crèches départementales.

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 723K€

- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 470K€

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

- Reversement stationnement : 143K€

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

- Reversement du produit des amendes de police à la région Île-de-France et à IDF Mobilité : 100K€

La réforme du stationnement payant a entraîné à partir de 2018 un changement dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées.

A partir du 1er janvier 2018, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'État relative aux amendes de police liées à la circulation (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop par exemple) mais ne perçoit plus de recettes concernant les amendes émises au titre du stationnement du fait de l'entrée en vigueur du forfait post-stationnement.

- Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour 6K€

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la région Île-de-France le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du conseil départemental en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 201K€

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 830K€ Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se ventilent de la manière suivante :

| Nature | Total budgété | | Inscriptions | |
|--|---------------|----|--------------|--|
| | N-1 | BP | | |
| 6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR | 5 000 | | 3648 | |
| 6542 CREANCES ETEINTES | 20 000 | | 12 280 | |
| 65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T | 5 250 000 | | 5 278 324 | |
| 65548 AUTRES CONTRIBUTIONS | 72 010 | | 58 345 | |
| 6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES | 134 861 | | 150 000 | |
| 657362 CCAS | 453 018 | | 321 343 | |
| 65888 AUTRES | 6 601 | | 6452 | |
| Total Chapitre | 5 941 490 | | 5 830 392 | |

Suite à la création de deux nouvelles entités intercommunales au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris.

Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour 5 278K€.

Pour information le montant versé en 2020 s'est élevé à 5 078K€.

Les autres contributions (65548) comprennent principalement les contributions Vélib et Autolib (39K€) ainsi que les contributions SIGEIF et SIPPAREC (20K€).

Les autres contributions obligatoires (6558) sont composées de la participation de la Ville aux frais de scolarité à l'Institut Notre Dame (130K€) et à la commune de Sceaux (20K€).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 981 K€

Tableau de proposition 2021 des subventions aux associations

| | Réalisé 2020 | Demandes 2021 | Propositions |
|--|----------------|------------------|----------------|
| Associations conventionnées | | | |
| ASAD (dont investissement) | 100 955 | 135 000 | 100 000 |
| ASBR | 175 160 | 170 160 | 175 160 |
| AUFEM | 23 500 | 25 000 | 25 000 |
| CAEL | 395 340 | 395 340 | 357 340 |
| FONJEP(CAEL) | 88 668 | 88 668 | 88 668 |
| EBR 2021 | 22 700 | 22 700 | 20 000 |
| GEPMS | 70 034 | 68 700 | 68 700 |
| OFFICE TOURISME | 32 590 | 50 437 | 24 437 |
| Sous-total 1 | 908 947 | 956 005 | 859 305 |
| Associations non conventionnées domiciliées sur BLR | | | |
| Amis Conservatoire BLR-Sceaux | 300 | 300 | 300 |
| A. Protection Civile Antenne BLR | 1 045 | 1 700 | 1 045 |
| ADS(A. BLR Dynamique Solidaire) | 400 | 600 | 450 |
| AGF (A. Générale des Familles) | 16 000 | 30 300 | 20 500 |
| AMASCO | 3 000 | 5 000 | 3 000 |
| APIMEO (A.Maladies Eosinophiles) | - | 1 000 | 500 |
| ARAC (Anciens Combattants) | 50 | 100 | 50 |
| ARAI(A.BLR Amitiés internationales) | 6 700 | 8 000 | 4 000 |
| ART PAPIER | | 2 500 | - |
| ART PAPIER INVESTISSEMENT | | 500 | - |
| ASC(Accompagnement Sco et Cultur.) | 2 600 | 10 590 | 1 000 |
| ASSIF(Cours Yoga Acharya Shree..) | - | 5 000 | - |
| AVF (A. des VillesFraçaises BLR) | 416 | 420 | 416 |
| BLR ET(BLR En Transition) | | 7 210 | 3 500 |
| CEEAC(Entente AnciensCombattants) | 1 750 | 1 750 | 1 750 |
| Citoyens Producteurs | | 4 600 | - |
| Citoyens Producteurs INVT | | 2 900 | - |
| CROIX ROUGE BLR | 11 500 | 30 000 | 11 500 |
| FNACA. Anciens Combattants Algerie)242 | 242 | 300 | 242 |
| IDFV (Ile De France en Varsovie) | 1 000 | 1 200 | 600 |
| JUDO-CLUB BLR | 2 000 | 4 300 | 1 000 |
| RENCONTRES POÉTIQUES BLR | 450 | 450 | 450 |
| SCOUTS et GUIDES DE France | 1 439 | 2 000 | 1 439 |
| UNI'SON | 3 385 | 35 500 | 1 700 |
| Commune BLRprovision | | | 49 674 |
| Sous-total 2 | 55 667 | 156 220 | 103 116 |
| Associations non conventionnées non domiciliées sur BLR | | | |
| AAELLK(Amis des aciens L. Lakanal) | 500 | 500 | 500 |
| ADAVIP(victimes Infractions penal92)1000 | 1 000 | 1 500 | - |
| ADIB A.devlp.Intercommu.Blagis) | 5 725 | 5 725 | 5 725 |
| ADPED94(Deficients E et A 94) | 300 | 300 | - |
| AVH(Association Valentin HAÛY) | 205 | 1 000 | 500 |
| CIDFF92Sud(droits femmes familles) | 1 250 | 2 000 | 1 250 |
| CIME (Citoyenneté Médiation) | | 5 000 | - |
| DAUPHINS SCEAUX BLR | 1 020 | 2 000 | 500 |
| DINAMIC (A.Mediation familiale) | 520 | 1 000 | - |
| France ALZHEIMER 92 | 500 | 500 | 500 |
| HABITAT et HUMANISME BLR | 4 000 | 6 500 | 4 000 |
| MDA 92(Maison des adolescents) | | 1 000 | - |
| OCCE 92(Coopératves scolaires) | | 500 | - |
| PEP 92(Pupilles ecoles publics) | 205 | 300 | - |
| UNAFAM 92(handicapé Psychiques) | 150 | 150 | 150 |
| UNAPEI(Ex APEI | 1 173 | 1 300 | 1 200 |
| GAFIB(Epicerie Solidaire Blagis) | 3 800 | 3 800 | 3 800 |
| Sous-total 3 | 20 548 | 33 075 | 18 125 |
| Total général | 985 162 | 1 145 300 | 980 546 |

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 321K€

Il s'agit du reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21K€ et de la subvention d'équilibre pour 300K€

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 247K €Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 602K€Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette sur 2021.

Cette charge est en baisse de 74K€ par rapport à 2020 (676K€) en raison de la renégociation des emprunts contractés auprès de la Banque Postale. Cette opération sera poursuivie en 2021 auprès des autres partenaires bancaires.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 64K €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (18K€)
- les prix alloués lors de manifestations et concours (21K€)

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20K€Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

DÉPENSES D'ORDRE (chapitres 042 et 023) : 3 404K€

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 404K€.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 36 426K€

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 – 78) : 35 359K€

| Chapitre | Libellé | Inscriptions |
|----------|--|--------------|
| | | BP |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 220 000 |
| 70 | PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 3 685 639 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 23 797 500 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 5 899 532 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 220 767 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 135 500 |
| 78 | REPRISE SUR PROVISIONS | 400 000 |
| | | 35 358 938 |

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 686K€

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.

Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 3 686K€ qui se répartissent comme suit :

| Fonction | Total budgété | Inscriptions |
|--|------------------|------------------|
| | N-1 | BP |
| 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES | 152 929 | 141 992 |
| 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE | 105 000 | 40 000 |
| 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION | 1 213 500 | 1 407 000 |
| 3 CULTURE - MEDIATHEQUE | 50 150 | 45 150 |
| 4 SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS | 328 000 | 385 000 |
| 6 FAMILLE - CRECHES | 1 187 000 | 1 255 500 |
| 7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE | 152 291 | 75 157 |
| 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT | 343 863 | 335 840 |
| Total Chapitre | 3 532 733 | 3 685 639 |

La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 185 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (222 K€)

- La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches (1 255 K€).
- La fonction **aménagement** et services urbains comprend principalement les droits de voirie (260K€) et les redevances d'occupation du domaine public des opérateurs (76K€).
- La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires (365K€) et les colonies de vacances (20K€)
- la fonction **sécurité** est évaluée à 40 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73) : 23 798K€

Les taux proposés en 2021 restent inchangés (cf vote sur le point 17).

La taxe sur le foncier bâti de 24,42 % est composée désormais du taux communal, inchangé, de 17,34 % et du transfert du taux départemental de 7,08 %.

Il s'agit d'une application de la réforme fiscale, neutre pour les redevables.

| | Taux d'imposition en 2020 | Taux d'imposition en 2021 | Remarques |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Taxe d'habitation | 22,61% | ----- | Transfert de la TH vers l'état |
| Taxe du foncier bâti | 17,34% | 24,42 % | (taux communal 17,34 % + taux départemental de 7,08 %) mentale) |
| Taxe du foncier non bâti | 15,45% | 15,45% | |

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangée pour 2021, détaillée comme suit :

| Nature | Total budgété | Inscriptions |
|--|---------------|--------------|
| | N-1 | BP |
| 73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION | 18 519 865 | 18 950 000 |
| 7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES | 40 000 | |
| 73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 2 952 095 | 2 950 000 |
| 7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE | 330 200 | 290 000 |
| 7362 TAXES DE SEJOUR | 21 000 | 4 000 |
| 7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE | 4 000 | 3 500 |
| 7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE | 1 440 000 | 1 600 000 |
| Total Chapitre | 23 307 160 | 23 797 500 |

Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) :
Ces flux sont composés de l'**attribution de compensation (AC)** et de la compensation part salaires.

| Libellé | Montant |
|--|-----------|
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE | 1 827 406 |
| COMPENSATION PART SALAIRE REVERSE | 1 122 594 |

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de VSGP est reversée en intégralité via le FCCT, la Ville ne conserve donc que 1 827 K€.

Le produit des droits de mutation a atteint 1 647K€ en 2020 malgré les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement pour ralentir la propagation du virus de la COVID19, soit un niveau supérieur aux années précédentes. Aussi, le produit des droits de mutation est évalué en 2021 à 1 600K€.

Le produit de **la taxe sur l'électricité** est de 290 K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 900K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

| Nature | Total budgété | | Inscriptions | |
|--|---------------|--|--------------|--|
| | N-1 | | BP | |
| 7411 DOTATION FORFAITAIRE | 2 045 635 | | 2 000 000 | |
| 744 FCTVA | 17 385 | | 49 245 | |
| 7461 D.G.D. | 174 | | | |
| 74718 AUTRES | 107 700 | | 139 820 | |
| 7473 DEPARTEMENTS | 2 484 877 | | 1 861 067 | |
| 74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP | 9 000 | | 8 000 | |
| 74748 AUTRES COMMUNES | 16 500 | | 13 000 | |
| 7478 AUTRES ORGANISMES - CAF | 1 894 000 | | 1 330 000 | |
| 7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE | 939 | | 1 400 | |
| 74832 ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE | 92 000 | | 90 000 | |
| 74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES | 7 092 | | 7 000 | |
| 74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION | 417 466 | | 400 000 | |
| 7484 DOTATION DE RECENSEMENT | 3 840 | | | |
| Total Chapitre | 7 096 608 | | 5 899 532 | |

Suite à la municipalisation des crèches départementales en 2018, le département compense intégralement les dépenses de personnel engagées dans l'année. Ce remboursement diminue chaque année en fonction des vacances de poste et l'intégration des nouveaux recrutés s'opèrent sur le chapitre 012. Sur 2021, le remboursement attendu du Département s'élève à 1 500K€. Cette opération est équilibrée en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, le Département dans le cadre du contrat Département-Ville verse des subventions de fonctionnement à hauteur de :

- 213K€ pour les établissements d'accueil du jeune enfant

- 70K€ pour les activités culturelles
- 55K€ pour les activités sportives et de haut niveau
- 22K€ pour la coordination gérontologique
- 40K€ au titre de la prévention en direction des personnes âgées.

Cette année encore, la ville subira une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en raison de l'écrêtement forfaitaire de 40K€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques »).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 221K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

| Fonction | Total budgété | Inscriptions |
|--|---------------|--------------|
| | N-1 | BP |
| 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES | 96 165 | 50 253 |
| 7 LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE | 654 721 | 699 922 |
| 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT | 279 320 | 230 000 |
| 9 ACTION ECONOMIQUE - MARCHE | 240 000 | 240 592 |
| Total Chapitre | 1 270 206 | 1 220 767 |

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes,...).

La fonction logement est composée du produit des locations des immeubles (appartement, commerces et espace de travail collaboratif).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie.

Concernant la fonction action économique, elle concerne la redevance marché.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 400 K€

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 220K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance),

aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES EXCEPTIONNELLES (chapitre 77) : 136K€

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Redevance marché 120K€
- 16K€ de régularisations comptables (remboursement d'avoirs sur électricité ; pénalités sur marché ; recouvrement de créances admises en non valeurs...)

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 909K€

Les recettes sont notamment composées de la quote-part de subvention amortissable, opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement ainsi que de la comptabilisation dès le budget primitif des travaux en régie.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 158K€ L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le Compte Administratif 2020 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 955K€.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élèverait à 2 797K€.

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à 158K€.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 729K€

Les mouvements équilibrés représentent 4,8 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant prévisionnel du remboursement du capital de la dette s'élèverait, pour 2021, à **2 724 K€** et se répartirait comme suit :

- Caisse d'Allocations Familiales relatif au CAEL 40 K€
- Caisse d'Epargne 560 K€
- Crédit Agricole 1 124K€
- Crédit Foncier 445K€
- Banque Postale 209K€
- SFIL 349K€

LES DEPENSES D'INTERVENTION : 8 250K€

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Elles correspondent aux grands projets initiés par la Ville et visant à améliorer la qualité du service rendu à la population et accroître le rayonnement de la Commune. Sur 2021, ces dépenses s'élèvent à 8 250K€ contre 11 930K€ en 2020.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

I. Les projets 4 260K€ :

Ils portent principalement sur des projets à vocation éducative, culturelle, sociale et sportive et concernent des projets en phase de finalisation (CAEL) ou bien en phase de réflexion ou d'amorçage (Bas-Coquarts, Faïencerie, Rosiers, Villa St-Cyr).

1. Le CAEL (830K€)

Le lancement du chantier de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs a eu lieu le 17 novembre 2018. Ce bâtiment a pour objectif d'accueillir en son sein l'association du CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel, aujourd'hui implanté dans la Villa Maurice, un bâtiment vieillissant et ne correspondant plus aux besoins de l'association.

Grâce à la création d'un bâtiment nouveau, fonctionnel et situé en centre ville, l'association pourra s'installer en 2021 dans des locaux d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Ce projet prévoit notamment une répartition sur quatre niveaux, dont un sous sol pour le stationnement, une salle polyvalente de 150 m² et des salles dédiées aux différents ateliers : activités corporelles, musiques, artisanat...

Cette nouvelle construction d'un montant de 7 099K€ hors taxes est financée par le Département des Hauts-de-Seine (3 200 K€), la Région Ile-de-France (946 K€) et la CAF (150 K€ de subvention et 300 K€ de prêt à taux zéro), la Ville finance le solde par emprunt notamment auprès de la Banque des Territoires. Au coût des travaux vient s'ajouter celui de l'achat du mobilier (bureaux/ ateliers/détente) pour un montant global de 161 k€ qui bénéficiera du concours financier de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 50 % de la dépense totale sous forme de subvention et de prêt. Pour 2021, le montant inscrit au budget sera de l'ordre de 830K€.

2. Extension/rénovation du gymnase des Bas-Coquarts (780K€)

Forte de son engagement dans le domaine sportif, la ville de Bourg-la-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et pourrait accueillir des entraînements pour certaines délégations pour les jeux olympiques.

En 2021, la ville débutera les études du projet. Le programme de cet équipement a été approuvé par le conseil du 9 juillet 2020 qui a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre. En raison des incertitudes économiques et au risque de défaillances d'entreprises liés à la crise sanitaire de la Covid19, et compte tenu de l'évolution législative en matière de marchés publics, il a été décidé d'interrompre la procédure du concours avant la remise des prestations par les candidats et d'engager une procédure de conception réalisation afin de sécuriser le déroulement de cette opération dans le respect du délai de livraison prévu (780K€).

3. La cité de l'enfance : La Faïencerie (300K€)

La Ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien.

La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers. Cette phase de concertation a pris fin en décembre 2019 et le bilan de la phase 1 a été présenté le 18 décembre 2019. Après la suspension du projet du fait de la crise sanitaire et au report du 2^e tour des élections municipales, la concertation a repris au 2^e semestre 2020 et se poursuivra en 2021. Le comité de suivi a été constitué et participe à titre consultatif à l'élaboration du programme des équipements publics. L'objectif est d'arrêter le programme à la fin de l'année 2021 (300K€).

4. Le projet de municipalisation des crèches : construction d'une crèche rue des Rosiers (600K€)

Le Département, financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées par ce dernier à la Ville à hauteur de 4 200K€ HT.

En 2021, la ville financera les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la nouvelle crèche rue des Rosiers.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en 2019 à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les études de conception sont en cours en vue d'un début de travaux fin 2021 pour une livraison au 1^{er} trimestre 2023 (600K€).

5. Le budget participatif (150K€)

La démocratie participative est inhérente à l'action municipale. La Ville y consacrera pour l'année 2021 un budget prévisionnel supérieur à 2020, une enveloppe de 150 K€ est prévue.

6. Rénovation énergétique et réaménagement intérieur de la villa St Cyr (600K€)

La Villa accueille tout au long de l'année les événements organisés par des particuliers (mariages, baptêmes ...) mais aussi par la Ville tels que des rencontres parents professionnels de la Petite Enfance (speed dating jeunes familles) ou encore des expositions de peinture (les Rencontres d'Art contemporain). La Villa est entourée d'un jardin ouvert au public. Des travaux de réaménagement intérieurs de de la bâtisse, une rénovation énergétique ainsi qu'une modernisation des salles de conférences, d'exposition, de réception et de réunions réparties sur trois niveaux sont programmées à hauteur de 600K€.

7. Acquisition de la parcelle attenante à la Villa Maurice (1 000K€)

La ville prévoit également d'acquérir une parcelle de terrains attenante à la Villa Maurice afin de la revendre pour la construction de logements sociaux. Cette opération est équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 1 000K€.

II. Les investissements récurrents (3 790K€)

➤ La mise en accessibilité des bâtiments communaux (150K€)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1 500 K€ soit environ 150k€/an.

➤ Un investissement significatif dans les infrastructures numériques (300K€)

Le montant prévisionnel d'investissement serait de 300K€ pour 2021. Il comprend notamment les investissements pour la Maison France Services, le schéma directeur numérique

➤ Les Travaux de réaménagement des voies communales (500K€)

La ville poursuit activement ses travaux d'aménagement de ses voies communales afin de renforcer la sécurité des piétons, et améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite (500K€).

➤ **Les autres travaux (2 840K€)**

La ville poursuit également ses travaux de déploiement de la vidéoprotection (300K€)

La ville poursuit les entretiens des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels). Un diagnostic des performances notamment énergétiques a été mené sur l'ensemble des bâtiments communaux (>1 000m²) un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les échéances du décret tertiaire est en cours d'élaboration (1 000K€).

L'investissement courant, s'établirait à environ 1 540K€. Il est composé d'études, d'acquisition de véhicules propres, d'outillage, de matériels pour les différents sites municipaux.

III. Les fonds de concours versés 200K€

➤ **Le développement des logements sociaux (200K€)**

Une enveloppe de 200K€ est prévue pour accompagner les bailleurs sociaux.

OPÉRATIONS D'ORDRE 738K€

Celles-ci s'élève à 738K€

RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution, suite à l'affectation du résultat, s'élève à 197K€

LES REPORTS

Les reports en dépense s'élèvent à 4 808K€

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 17 251K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024) s'élèvent à 8 484K€

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 4 239K€

| Nature | Inscriptions |
|--|------------------|
| 10222 F.C.T.V.A. | BP 1 088 791 |
| 10226 TAXE D'AMENAGEMENT | 352 798 |
| 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES | 2 797 116 |
| Total Recettes | <u>4 238 705</u> |

La prévision intègre :

- la récupération de la fraction de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 1 089K€.

- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 797K€

- une estimation de la taxe d'aménagement pour 352 K€.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 1 878K€

Au titre de l'exercice 2021, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

| | Nature (Libellé) | 2021 |
|-------|--|-------------|
| 1312 | REGIONS | - |
| 13151 | GFP DE RATTACHEMENT | 536 |
| 1318 | AUTRES | 50 236 |
| 1321 | ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX | 2 660 |
| 1322 | REGIONS | 103 800 |
| 1323 | DEPARTEMENTS | 1 400 000 |
| 13251 | GFP DE RATTACHEMENT | - |
| 1336 | PARTICIPATIONS POUR VOIRIE ET RESEAUX | 73 880 |
| 1347 | DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL | 246 813 |
| | | 1 877 925 |

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 305K€

Les mouvements équilibrés représentent 4,8 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

EMPRUNT 2021 : 3 300K€

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 1860K€

Ce montant concerne l'achat d'une maison attenante à la Villa Maurice, le solde la cession de la Villa Maurice et la revente de deux commerces.

OPÉRATIONS D'ORDRE

Celles-ci s'élève à 3 442K€

AFFECTATION DU RESULTAT : 2 797K€

LES REPORTS

Les reports en recette s'élèvent à 2 208K€

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2021 de la Ville tel que décrit ci-dessus.